Conditions générales de vente et de location

Animation DJ, sonorisation, éclairage, décoration et location de matériel événementiel. Ces conditions accompagnent le devis et s'appliquent aux prestations que vous y avez acceptées.

1. Votre interlocuteur

LUNE DE FETE, SAS à capital variable de 500 €, immatriculée au RCS de Belfort sous le numéro 944 227 495. Siège social et adresse de correspondance : 2 chemin du Bourgeon, 25190 Froidevaux, France. SIRET 944 227 495 00016. TVA intracommunautaire FR33 944 227 495.

Vous pouvez joindre notre équipe au 06 50 10 63 26 ou à contact@lunedefete.fr, y compris pour une réclamation.

2. Du premier contact à la réservation

Une demande par téléphone ou sur notre site, y compris la sélection de matériel dans le catalogue, permet de préparer un devis. Nous vérifions la disponibilité de la date et du matériel avant de vous adresser notre offre. La demande seule ne réserve rien.

Le devis indique la date, le lieu, les horaires, le contenu et le prix de la prestation. L'offre est valable dix jours, sauf autre durée inscrite sur le devis. Vous recevez les présentes conditions avant votre engagement. Votre acceptation écrite du devis dans son délai de validité forme le contrat, sauf condition particulière expressément convenue. Nous vous remettons une copie des documents acceptés sur un support que vous pouvez conserver.

Les dispositions convenues pour votre événement dans le devis prévalent sur les conditions générales en cas de divergence, sous réserve des droits que la loi vous garantit.

3. Prix et règlement

Les prix destinés aux particuliers sont exprimés en euros TTC. Le devis précise le transport, l'installation, la reprise et les consommables inclus ou facturés en supplément. Pour un professionnel, il détaille également le montant HT et la TVA. Tout ajout, y compris une prolongation le soir de l'événement, requiert votre accord sur son prix.

À la réservation, vous versez un acompte de 30 % du montant total TTC du devis accepté. Cet acompte engage les deux parties et se déduit du solde. Le devis indique les moyens de paiement et l'échéance du solde. Les droits de rétractation et de résolution applicables sont précisés aux articles 7 et 8.

Pour un contrat conclu hors établissement, notamment chez vous, si le délai légal de sept jours s'applique, nous réservons la date à la signature et vous demandons le règlement de l'acompte à l'expiration de ce délai. Pendant ces sept jours, nous ne recevons ni paiement ni chèque, même à titre de garantie (article L. 221-10 du Code de la consommation).

EXÉCUTION DU CONTRAT

Préparer et réaliser votre événement

4. Animation et décoration

Pour l'animation DJ, le devis indique les plages horaires, le matériel de sonorisation et d'éclairage et les options retenues. Nous convenons ensemble des temps forts. Pour une décoration, le devis précise les éléments à fournir, leur implantation ainsi que la personne chargée de la pose, de la dépose et du rangement.

Vous nous communiquez les horaires d'accès, le contact de la salle et les règles du lieu qui concernent la prestation. Nous vous précisons nos besoins techniques avant l'événement. Pour une installation extérieure, les parties conviennent d'une solution de repli et de ses éventuels frais. L'usage d'une machine à effets est subordonné aux conditions du lieu et aux consignes du matériel.

Si l'événement nécessite une autorisation de diffusion musicale ou d'utilisation du lieu, le devis précise qui effectue les démarches et quels frais sont inclus. Une photo identifiable de vos invités ou de votre événement destinée à notre communication fait l'objet d'une autorisation distincte lorsqu'elle est requise.

5. Retrait, dépôt de garantie et retour du matériel

Le devis fixe les références, les quantités, les accessoires, la durée et les créneaux de remise et de reprise. Il indique qui assure le transport et, le cas échéant, l'installation. Pour un photobooth, il précise notamment si l'impression est incluse et comment les photos sont remises. Pour une machine à fumée, la quantité de liquide comprise est précisée dans l'offre. Le dépôt de garantie est distinct du prix de la prestation.

Si vous retirez le matériel vous-même. Au moment du retrait, remettez un chèque de dépôt de garantie à l'ordre de Lune de Fête, du montant annoncé sur le devis. Présentez une pièce d'identité et un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. Nous vérifions ces documents sur place et vous les rendons, sans en garder de copie. Le matériel vous est remis après ces vérifications.

Si nous installons le matériel lors de notre prestation. Un chèque de dépôt de garantie d'au moins 1 000 € est demandé. Le devis précise le montant exact et la date de remise avant votre engagement. Nous conservons ce chèque sans l'encaisser, sauf détérioration établie qui vous est imputable. Nous répondons des dommages causés par notre équipe pendant le montage, la prestation ou le démontage.

Nous vérifions ensemble l'état du matériel et de ses accessoires à la remise et à la reprise. Utilisez-le selon les consignes reçues. En cas de livraison par transporteur, signalez-nous toute anomalie constatée à la réception ou tout défaut découvert à l'usage. En cas de panne, contactez-nous avant toute réparation.

Restitution du chèque. Nous vous rendons le chèque dans le délai indiqué au devis si le matériel est en bon état. En cas de retrait direct, nous vérifions aussi que tous les éléments confiés sont restitués. L'usure normale et les défauts antérieurs restent à notre charge. Avant tout encaissement, nous vous communiquons le constat et le chiffrage justifié pour que vous puissiez faire valoir vos observations. Si le chèque dépasse le dommage, vous pouvez régler le montant exact contre sa restitution. En cas d'encaissement, tout excédent vous est reversé sans délai.

Prévenez-nous dès que possible en cas de retard. Toute prolongation dépend de la disponibilité et de votre accord sur le prix. Nous répondons des défauts du matériel, y compris en cas d'intervention d'un partenaire, dans les conditions prévues par la loi.

MODIFICATION DU CONTRAT

Reporter ou annuler une prestation

6. Modification et report

Adressez votre demande par écrit en rappelant la référence du devis et la date de l'événement. Nous vérifions la disponibilité et chiffrons les éventuels changements. Un report ou une modification prend effet lorsque nous en avons accepté ensemble les nouvelles conditions par écrit. L'avenant précise comment les sommes déjà payées sont imputées sur la nouvelle prestation.

7. Annulation et empêchement

Si vous vous désistez. En cas d'annulation de votre initiative, nous conservons l'acompte de 30 % du prix TTC à titre d'indemnité forfaitaire pour la date réservée. Le trop-perçu éventuel vous est restitué. Cette indemnité ne s'applique pas si vous exercez un droit légal de rétractation ou de résolution, si nous sommes à l'origine de l'inexécution, ou dans les cas de force majeure décrits ci-dessous. Le juge peut réduire une indemnité manifestement excessive (article 1231-5 du Code civil).

Si nous annulons. Nous vous prévenons sans délai. Vous êtes libre d'accepter par écrit un remplacement. Si nous renonçons à assurer la prestation pour une raison qui nous est imputable et qu'aucun remplacement n'est accepté, nous remboursons les sommes reçues pour la prestation non exécutée. Si vous êtes consommateur, nous vous versons en outre une indemnité équivalente à celle prévue en cas de désistement, soit 30 % de son prix TTC. Vos recours légaux restent ouverts, notamment si la date de l'événement était essentielle (article L. 216-6 du Code de la consommation).

Force majeure et avoir. Prévenez-nous dès que possible si un événement hors de votre contrôle, raisonnablement imprévisible à la réservation et dont les effets ne peuvent être évités, vous empêche de tenir l'événement. Si notre prestation reste réalisable mais que vous ne pouvez en bénéficier pour ce motif, nous vous accordons un avoir égal à l'acompte versé, utilisable sur une nouvelle réservation selon nos disponibilités. Nous vous en confirmons les modalités par écrit.

Si la prestation elle-même devient impossible. Un empêchement temporaire dû à la force majeure suspend l'exécution, sauf si le retard justifie la résolution du contrat. En cas d'empêchement définitif, le contrat est résolu et nous remboursons les sommes dont la restitution est due. Vous pouvez choisir expressément un avoir ou convenir d'un report à la place du remboursement (articles 1218 et 1229 du Code civil).

8. Rétractation du consommateur

Si vous concluez à distance ou hors établissement un contrat de services ouvrant droit à rétractation, vous disposez de 14 jours après sa conclusion pour revenir sur votre décision sans motif. Le jour de la conclusion ne compte pas. Si le dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai va jusqu'à la fin du premier jour ouvrable suivant.

Une activité de loisirs devant être fournie à une date ou à une période déterminée peut relever de l'exception de l'article L. 221-28, 12°. Avant votre engagement, le devis précise si cette exception concerne la prestation réservée. La date du mariage ne suffit pas à écarter la rétractation pour toute location de matériel, toute décoration ou toute offre mixte.

DROITS ET RÉCLAMATIONS

Exercer vos droits

8. Comment exercer votre rétractation

Envoyez avant la fin du délai le formulaire de la page suivante ou un message exprimant clairement votre décision à contact@lunedefete.fr ou à notre adresse postale. Conservez une preuve de l'envoi. Lorsqu'un contrat ouvrant ce droit est conclu à distance sur une interface en ligne, vous pouvez aussi exercer gratuitement votre droit au moyen de la fonctionnalité de rétractation prévue sur cette interface.

Nous remboursons les sommes dues au plus tard 14 jours après avoir été informés de votre décision, par le même moyen de paiement sauf accord exprès sans frais. Si vous voulez que nous commencions avant la fin du délai, nous recueillons votre demande expresse et, pour un contrat hors établissement, sur papier ou support durable. En cas de rétractation après le début de l'exécution, seul le montant proportionnel au service fourni est dû lorsque les conditions légales sont remplies.

Pour un service payant entièrement exécuté avant la fin du délai, la perte du droit suppose votre accord préalable et exprès pour commencer et votre reconnaissance de cette perte après exécution complète. Une simple demande de devis ne vaut pas renonciation.

9. Réclamation et médiation

Écrivez d'abord à Lune de Fête, 2 chemin du Bourgeon, 25190 Froidevaux, ou à contact@lunedefete.fr. Indiquez votre demande, la référence du devis et la difficulté rencontrée.

Si votre réclamation écrite reste sans solution, vous pouvez, en tant que consommateur, saisir gratuitement le Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice (CM2C), dans l'année qui suit cette réclamation. Écrivez à CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris, ou à declarer-un-litige@cm2c.net.

Saisir le médiateur sur le site de CM2C

Vous conservez le droit de saisir la juridiction compétente. Le consommateur bénéficie notamment du choix territorial prévu à l'article R. 631-3 du Code de la consommation.

10. Commandes entre professionnels

Pour un client professionnel de droit privé, le devis indique les tarifs ou leur mode de calcul, les réductions éventuelles et l'échéancier. Aucun escompte de paiement anticipé n'est prévu sauf accord écrit. À défaut d'autre délai convenu, le paiement intervient dans les 30 jours suivant l'exécution de la prestation.

Dès le lendemain de l'échéance, les pénalités courent sans relance. Leur taux annuel est celui du refinancement de la BCE applicable au 1er janvier ou au 1er juillet du semestre concerné, majoré de 10 points. L'indemnité forfaitaire de recouvrement est de 40 € par facture en retard. Des frais supérieurs peuvent être réclamés sur justificatifs. Les protections de l'article L. 221-3 restent applicables aux petits professionnels qui en remplissent les conditions. La commande publique relève de ses règles propres.

ANNEXE DÉTACHABLE

Formulaire de rétractation

À utiliser si vous souhaitez exercer un droit de rétractation applicable à votre contrat. Vous pouvez également nous écrire librement. L’envoi par e-mail suffit si votre décision est exprimée clairement.

Destinataire

Lune de Fête
2 chemin du Bourgeon, 25190 Froidevaux, France
contact@lunedefete.fr

Par ce formulaire, je vous informe de ma décision de me rétracter du contrat de services décrit ci-dessous. Si nous sommes plusieurs signataires, cette déclaration vaut pour les personnes qui y sont identifiées.

Prestation ou matériel concerné

Date de commande et, si vous la connaissez, référence du devis

---

Nom et prénom de chaque personne qui se rétracte

Adresse postale

Date de la déclaration

Signature de chaque personne en cas d’envoi sur papier

Référence du formulaire officiel : annexe à l’article R. 221-1 du Code de la consommation